

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 47 / A viz Here - Octobre 2019



L'exposition « Glaz » du photographe Bernard Galéron et le Bleu Kerdévot

Du bleu de Kerdévot à la fontaine du Roi Soleil

Le présent bulletin rassemble les chroniques gabérisiennes de l'été 2019 publiées chaque semaine sur le site Internet du Grandterrier.

Pour commencer, un article sur la couleur bleue/glaz via une exposition de photos et une collection de peintures à l'huile.

Ensuite deux évocations sur les suites de chutes de clocher, l'un sur la flèche sculptée de Kerdévot, l'autre sur les démarches de restauration à Saint-Guinal.

Les quatre sujets suivants sont aussi sur des thèmes religieux : des prés sous l'invocation d'un saint mystérieux, l'analyse de trois cantiques, l'application de la loi Goblet dans les écoles privées du Bourg et de Lestonan.

Trois documents d'archives du 15^e au 17^e siècle sont étudiés : la sentence royale en 1682 pour la tenue de Croas-ar-Gac, un mémoire sur la noblesse gabérisienne du 15^e et 16^e, et enfin le rentier de Botbodern pour la mouvance de Kerdilès.

La période révolutionnaire n'est pas oubliée : le sommier des comptes des émigrés et la vente de Kervreyen en bien national. Et enfin, on termine par la fontaine du Roi Soleil et son platane tutélaire à Kervreyen.

Par ailleurs, quid des annales ? Nous avons décidé cet été de les publier uniquement en années paires, ce qui permettra de sortir le n° 2 courant 2020, avec notamment deux dossiers complets inédits : la Révolution et les Écoles.

Que la fin d'année 2019 nous incite tous à être encore plus inventifs et curieux ! A galon, de tout cœur, Jean



Table des matières

L'exposition Glaz de Bernard Galéron et le Bleu Kerdevot des Malouinières, « <i>Glaz marzhus</i> »	1
Quatre têtes sculptées sur la flèche du clocher de la chapelle de Kerdévot, « <i>Pevar skulterezh</i> »	4
Intercessions pour restaurer le clocher de l'église St-Guinal en 1836 et 37, « <i>Gward an tour-iliz</i> »	6
Prés fauchables de St-Quenoe à Queranroux à la Réformation de 1681, « <i>Prat Sant Quenoe</i> »	9
L'évocation de trois cantiques bretons par Jean-Marie Déguignet, « <i>Tri c'hantik e brezhoneg</i> »	11
La laïcité selon la loi Goblet et l'école privée des filles en 1912-19, « <i>E doare en Akademi</i> »	13
Photos d'inauguration et archives académiques de l'école Sainte-Marie, « <i>Igoridigezh ar skol</i> »	15
Déclaration royale en 1682 pour les terres de Croas-ar-Gac ou croix du Gac, « <i>Kroaz ar Roue</i> »	18
Un mémoire de maîtrise sur la noblesse des 15 ^e et 16 ^e en Basse-Cornouaille, « <i>Tudchentil</i> »	20
Le rentier du domaine de Botbodern en 1551-52 pour la mouvance de Kerdilès, « <i>Leviou kozh</i> »	23
Le sommier des comptes des émigrés nobles pendant la Révolution, « <i>An dispac'h bras</i> »	24
Vente en biens nationaux des terres et de la maison manuelle de Kervreyen, « <i>Diouzh ar c'hresk</i> »	26
La fontaine du Roi Soleil et les arbres remarquables de Kervreyen, « <i>Feunteun ha gwezenn</i> »	29

Exposition Glaz et Bleu Kerdevot des Malouinières

Glaz marzhus

Trente grands tirages du photographe quimpérois Bernard Galéron ¹, exposés cet été à Kerdévot sous le thème du bleu-vert breton naturel et multiforme.

Et aussi le bleu bien particulier des portes de la belle chapelle de Kerdévot, au catalogue des 72 couleurs historiques des Peintures Malouinières ², une entreprise bretonne spécialisée dans les peintures à l'huile pour le patrimoine.

Des photos sur chevalet

Les portraits en costumes et certains paysages du pays glazik ³ ont déjà été exposés en 2018 à

¹ Bernard Galéron : né au pays basque en 1961, formé à l'école de photographie de Toulouse, 8 année de photos publicitaires et portraits à Paris, s'installe à Quimper en 1991 et se consacre au tourisme et patrimoine en collaborant avec de nombreuses revues comme Bretagne Magazine, Ar Men ...

² Peintures Malouinières, Villa Courtois, 70 Avenue Saint-Michel, 35400 SAINT-MALO. Tél : +33 (0)2 99 20 87 41. Site : <http://www.malouinieres.com>. La distribution de la collection Malouinières est assurée par la société Paint Point.

³ Glazik, sm et adj. : associe le terme Glaz qui signifie bleu en breton au diminutif -ik et désigne la couleur bleue du costume traditionnel masculin du pays quimpérois. Le pays Glazik (Ar Vro C'hlazig en breton) est un pays traditionnel de Bretagne regroupant

Quimper. En juillet-août 2019 à la chapelle de Kerdévot une douzaine de portraits de figures locales et d'éléments de patrimoine proche a enrichi ce thème de la couleur « glaz » en breton qui recouvre tous les bleus, et aussi le vert de la nature : la mer sous tous les temps, les volets bleus et les pelouses ou les arbres sont tous « glaz » (par contre une peinture verte est « gwer »).

Avec la palette de bleus, verts et gris du fameux « glaz » breton, on a affaire à un véritable exercice de style, comme si c'était un cahier de tendances pour une collection de mode.

Présentées comme des tableaux sur des chevalets, les 34 photos au format A1 ont été imprimées dans le studio du photographe sur du papier toilé grâce à une grosse imprimante aux 9 cartouches d'encre. L'impression est ensuite tendue sur un cadre de bois pour un résultat impressionnant ; on peut même commander un exemplaire de chaque photo - sans le chevalet - pour un prix tout à fait raisonnable.

Les figures locales portraitisées en lien avec Ergué-Gabéric sont Hervé Jaouen (l'écrivain habitant à proximité), Ursula et Werner Preissing (les propriétaires du manoir du Cleuyou), Bernez Rouz (le journaliste bretonnant),

quelques communes autour de sa capitale, Quimper, également capitale de Cornouaille : Briec, Cast, Coray, Édern, Ergué-Gabéric, Gourlizon, Guengat, Kerlaz, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Le Juch, Leuhan, Locronan, Ploëven, Plogonnec, Plomelin, Plomodiern, Plonéis, Plonévez-Porzay, Pluguffan, Quéménéven, Quimper, Saint-Nic, Saint Evarzec, Trégourez.

Août 2019

Articles :

« Bernard Galéron, exposition 'Glaz an Erge Vras' à Kerdévot »

« Le bleu Kerdevot, couleur des marines nationale et marchande d'autrefois »

Espaces AudioVisuel et Patrimoine

Billet du 24.08.2019





Jean Billon (le chanteur de kan-ha-diskan et de gwerz), les mains malaxant un pain bara-bio.

Jean Billon, 1^{er} prix de chant en 2019 dans la catégorie « Mélodies » du concours organisé annuellement à Quimper par Dastum.

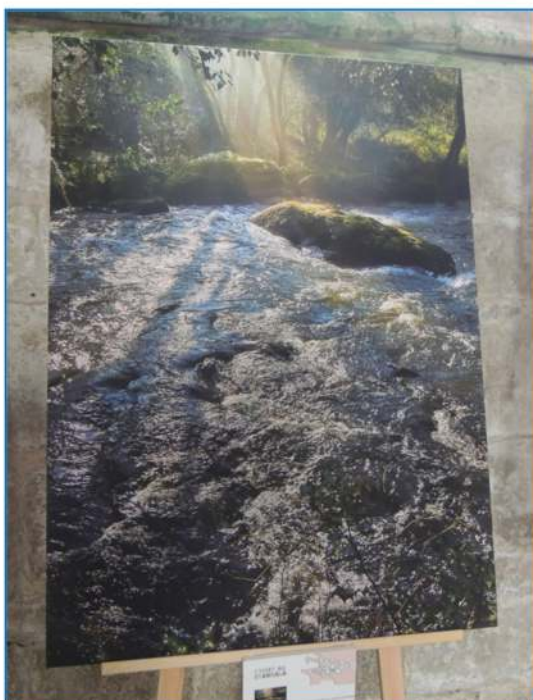


Une peinture de marine

À Kerdévot c'est le bleu qui a toujours primé : toutes les portes, grilles, fenêtres de la chapelle et de la sacristie ont un même bleu tendre.



Les paysages ou élément du patrimoine du territoire gabérisois sont la chapelle, le chêne et la fontaine de Kerdévot, le Stangala (la rivière d'Odét et la pointe de Griffonez), le calvaire de Stang-Luzigou.



Le photographe quimpérois Bernard Galéron



Reflets du soleil au ras de l'Odét du Stangala.

Ce bleu fait partie des 72 couleurs historiques de la Collection Malouinières, fruit d'un travail de recherche de Cécile Mugler et Peter Mallia. Les déclinaisons de cette palette ont été élaborées suite à des demandes spécifiques d'architectes en charge de la conservation du patrimoine français.

Le bleu « *Kerdevot - J02* » n'est ni un bleu « *La Royale - J04* », plus foncé, ni un « *bleu de Paris - J01* », tirant sur le vert, et encore moins un vulgaire bleu marine. La présentation dans le catalogue en est très poétique : « *Dans le gris du granit, la vie de Finistère n'a de roche que le nom. Kerdevot réveille la rocaïlle et la mousse qui s'ennuient. L'éternité frémit, elle a vu la leur.* »

Issue du temps où les cathédrales arboraient leurs façades polychromes, l'architecture civile et religieuse a poursuivi pendant des siècles cette tradition de la peinture naturelle à l'huile de lin introduite par la marine nationale et de commerce dès le 17^e siècle.

À Kerdévot, où la légende dit que le retable est arrivé par mer, peut-on avancer que le bleu de ses boiseries est venu de ces lointaines contrées étrangères ?

D'ailleurs que penser du bleu de la nouvelle frégate Hermione sortie dernièrement du chantier naval de Rochefort ? La teinte de la réplique actuelle semble très proche d'un bleu Kerdévot.



La valeur numérique de la teinte tendre de Kerdévot peut être définie par le triplet hexadécimal #3286cc ou par le code couleur RVB 50 134 204, ce qui donne visuellement à l'écran :



Aux 15^e et 16^e siècles on n'avait que peu de choix de peintures pour peindre les bâtiments et édifices. Les armateurs et négociants maritimes se sont appropriés ce marché jusqu'au milieu du 19^e siècle. Le vermillon, le noir de fumée, le bleu de Prusse, le vert de mer, le jaune de Naples... ont ainsi sillonné les cinq océans pour satisfaire les propriétaires lointains ayant les ressources financières suffisantes.

Les peintures
Malouinières
DES COULEURS D'AUTREFOIS

Des peintures à l'huile pour le patrimoine

Kerdevot

Description

Tarifs

Réalisations

> Kerdevot

Devis Express

Les premières réalisations en bleu Kerdévot sont les deux ossuaires accolés de Plounéour-Trez, l'un de 1664, l'autre du 18^e siècle, lesquels ont été restaurés en 2013 :

« À la demande des Bâtiments de France nous avons fabriqué ce bleu retrouvé sur la porte de cette chapelle et elle a été appliquée sur deux ossuaires d'un même lieu. »

Les quatre têtes sculptées du clocher de Kerdévot

Devar skulterezh

La flèche supérieure du clocher reconstruit en 1702 suite à sa chute, « à cause du tonnerre et un tourbillon de vent » en février 1701, est dotée de quatre têtes sculptées très expressives.

L'accident de 1701 est relaté par le recteur de la paroisse dans son registre et l'événement est également mentionné en langue bretonne dans l'ancien cantique « *Itron Varia Kerdevot* » de 1712.

Mais il n'existe aucune archive qui explique l'origine et la symbolique de ces statues aux coiffures et moustaches exubérantes, sculptées vraisemblablement lors de la reconstruction du clocher l'année suivante.

Mascarons et/ou crossettes

Dans son registre le curé desservant précise ainsi les circonstances de l'accident : « *Le jour de la chandeleur, environ sept heures du matin. Le tonnerre et un tourbillon de vent sapèrent la tour de la chapelle de notre Dame de Kerdevot par la chambre des cloches et les matériaux de la Dite tour tomberent en partie sur François le Gonidec comme il estoit près d'entrer dans l'église pour entendre l'office Divin.* »

L'ancien cantique « *Itron Varia Kerdevot* » composé onze ans après en conserve le souvenir : «

Breman eus bet unnec vloas da Vouel or Chandeleur, Gant curun hac avel-foll e voa couezet an tour. Ma voa surprenet un den, allas ! dindan ar vein. Daouzec carrat assuret a voa couet var e guein. » (Maintenant il y a eu 11 ans à la fête de la Chandeleur À cause du tonnerre et du vent fou, le clocher tomba, Un homme hélas, fut surpris par les pierres Douze charretées au moins étaient tombées sur son dos).

Les quatre statues sont placées sur chaque face de la flèche au-dessus de la chambre des cloches.



On pourrait faire un rapprochement avec des « *blochets* »⁴ aux quatre coins d'un transept représentant généralement les quatre évangélistes, mais ici aucun attribut ne permet de reconnaître un personnage biblique.

On peut plus y voir un rapprochement avec les mascarons (ou masques) tels que l'on peut en voir sur les maisons et hôtels de Bordeaux, ces ornements représentant des figures humaines, parfois effrayantes. Mais ces

⁴ Blochet, s.m. : pièce de bois, dite aussi entretoise, de peu de longueur, posée horizontalement, à l'effet de réunir l'arbalétrier à la sablière dans un comble, ou de couronner deux pieux rapprochés (Littré).

Août 2019

Article :

« Les quatre têtes sculptées du clocher de la chapelle de Kerdévot »

Espace Patrimoine

Billet du 03.08.2019

sculptures sont très aplaties, comme un masque de théâtre, contrairement à Kerdévot où la partie arrière des têtes est apparente. Par contre, de part et d'autre des quatre têtes et légèrement en-dessous, on peut voir un certain nombre de masques « *grotesques* » moins travaillés.

Les quatre têtes principales ressemblent plus aux « *crossettes* »⁵ de têtes humaines entières et en relief qu'on trouve sur les chapelles finistériennes, placées habituellement en bas des rampants de pignon.



La ressemblance des statues de Kerdévot avec une crossette de la chapelle Saint-Sébastien en Saint-Ségal⁶ est mar-

quante : on y remarque les mêmes moustaches frisant en spirales, et de grosses mèches de cheveux relevées de part et d'autre à l'arrière. Cette crossette placée du côté sud de la chapelle date de la fin du XVIIe siècle et a été sculptée dans un bloc de pierre jaune de Logonna.

Si les crossettes de St-Ségal ne sont pas placées en haut de clocher comme à Kerdévot, mais

⁵ Crossette, s.f. : gargouille de pierre sculptée située à la terminaison d'un rampant de pignon de chapelle ou d'un fronton (Emmanuelle Le Seac'h, Sculpteurs sur pierre en Basse-Bretagne).

⁶ Merci à Jean-Yves Cordier pour nous avoir signalé les crossettes de la chapelle Saint-Sébastien en Saint-Ségal et du clocher de l'église Saint-Budoc à Tregarvan. Elles sont magnifiquement documentées et photographiées sur son blog <http://www.lavieb-aile.com>.

sur les rampants des pignons, il est une autre chapelle où c'est le cas, et de plus avec 4 têtes placées également sur les « *voussoirs* » de la flèche, c'est-à-dire au sommet des linteaux en V inversé recouvrant les ouvertures au-dessus de la chambre des cloches. Il s'agit de l'église Saint-Budoc de Trégarvan où les masques du clocher sont également légion.



Têtes finement sculptées

Descriptions des 4 têtes de Kerdévot :

AU SUD, côté calvaire : cette tête est dotée d'une moustache en forme de guidon, d'une avancée frontale arrondie de couvre-chef, et de mèches de cheveux apparentes à l'arrière.



À L'OUEST, entrée principale : face au parvis cette tête est imberbe, les longues mèches au vent, et doit plus subir les intempéries, car les joues sont garnies de lichen.



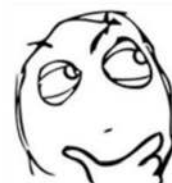
AU NORD, long de la route : la tête, comme son vis-à-vis du sud, a une belle moustache, ses dreadlocks étant par contre plus nouées avec un bandeau avant central semblable à un casque de cycliste.



À L'EST, côté du toit : la tête est imberbe, la bouche et les joues formant une grimace, les mèches cachant les oreilles et l'avancée en pointe d'un couvre-chef ressemblant à une casquette.



Qui représentent donc ces quatre statues ? Des personnalités locales de l'époque comme le recteur Ian Baudour, le fabricant Hervé Le Masson, les nobles Geslin de Pennarun, de La



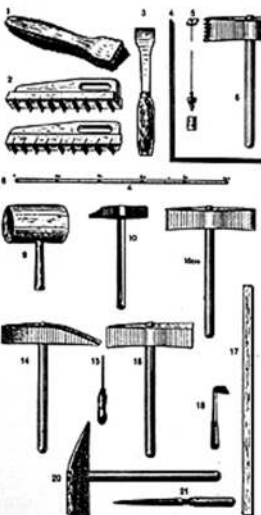


Marche de Lezergué, ou alors des figures imaginées par les sculpteurs et placées si haut que personne ne peut en fait les admirer : les zooms d'appareil photos n'ont pas encore été inventés.

Par ailleurs la question de la pierre utilisée se pose sérieusement pour Kerdévot. On a souvent dit que le clocher était en pierres de granit, et que les matériaux de l'ancien clocher abattu par la foudre avaient été réutilisés en 1702. Pour deux raisons, on peut exprimer un doute sur la partie supérieure de la flèche et ses statues.

La première est que de nombreux ornements extérieurs sculptés de chapelles finistériennes, notamment St-Ségal et Trégarvan ici cités, sont réputés être en pierre jaune de Logonna extraite en rade de Brest, appelée aussi microdiorite quartzite, et ce depuis la fin du 16^e siècle.

Le second argument est la finesse du grain de la pierre de la flèche de Kerdévot par rapport aux murs de soutien faits de granit plus grossier. La pierre de Logonna, à ne pas confondre avec le Kersanton, était utilisée comme pierre d'ornement et d'objets sculptés. De plus sa couleur jaune et chaude, bien qu'un peu ternie par le temps, semble caractériser aussi les têtes sculptées de Kerdévot.



1. Chasse.
2. Rabotins.
3. Ciseau.
4. Équerre.
5. Fil à plomb.
6. Grain d'orge.
7. Taillant.
8. Mètre.
9. Maillet.
10. Marteau bretté.
11. Masse de fer pour fendre et abattre la pierre.
12. Niveau à bulle d'air.
13. Pioche.
14. Polka.
15. Pointe à tracer.
16. Marteau taillant.
- 16^{bis}. Marteau taillant à dents.
17. Règle.
18. Ripe.
19. Sciotte.
20. Tétu.
21. Tire-point.



Les intercessions pour restaurer le clocher de St-Guinal

Gwared an tour-iliz

En février 1836 le clocher de l'église paroissiale St-Guinal est terrassé par la foudre. En début 1837, le conseil de fabrique demande une aide financière au roi Louis-Philippe pour couvrir une partie des dépenses de reconstruction, cette lettre ayant été commentée dans les journaux et plus tard dans une chronique de Pierre-Jakez Hélias.

On trouvera ici les autres documents du dossier de reconstruction du clocher, à savoir les échanges avec l'Evêché conservés aux archives diocésaines (cote 1 P 51), les délibérations des conseils municipaux, et le dossier de la restauration des archives départementales (cote 1 V 331).

Tour sous fluide électrique

La lettre en breton de janvier 1837 présente ainsi le contexte afin d'obtenir les subsides nécessaires à la restauration : « "Aotrou Roue, Ar bloavez 1836 a zo bet, e gwirionez, leun a drubuillou evidom. Gwall glaharet om bet o klevout oh bet-c'hwi teir gwech war-bouez beza drouglazet hag an avel e-neus diskaret tour iliz ar barrez d'an eil e viz c'hlouevrer ... » (Sire le Roi. L'année 1836 a été, en vérité,

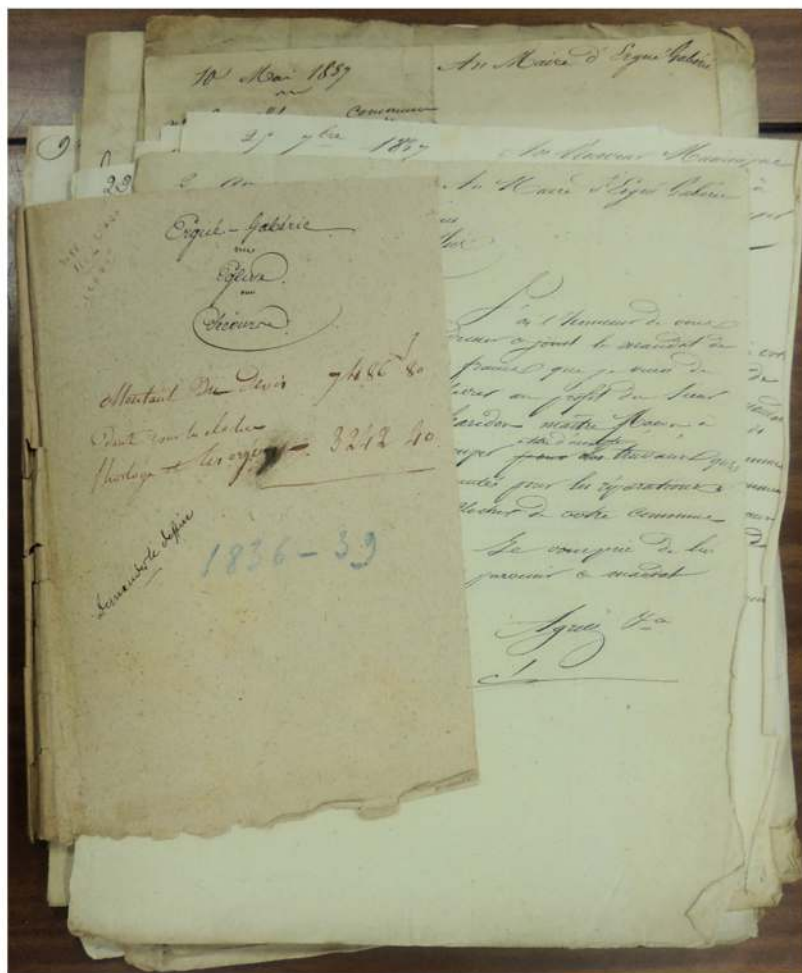
pleine de soucis pour nous. Avec une grande douleur, nous avons appris que vous avez été trois fois sur le point d'être assassiné et le vent a abattu la tour de notre église paroissiale le second jour de février).

Constatant l'habileté de la lettre, dans sa version traduite en français, la générosité royale abonde une somme de 300 francs à verser au curé d'Ergué-Gabéric.

Mais en parallèle des actions en lobbyisme politique ont été menées par les gabérics au près du conseil général, de la préfecture, de l'évêché, des ministres, pour pouvoir mettre en exécution la reconstruction du clocher de l'architecte Bigot et de l'entrepreneur L'Haridon.

Grâce au dossier préfectoral conservé en série V « Cultes 1800 - 1907 » aux Archives Départementales du Finistère (cf les documents originaux et les transcriptions en fin d'article), on en sait un peu plus sur ces démarches et sur les circonstances qui ont décimé le clocher en plein bourg, « par l'effet d'une tempête d'autant plus redoutable que le fluide électrique y présidait ».

On apprend notamment que la chute des pierres du clocher n'a fait aucune victime : « Ce sinistre aurait sans doute occasionné des malheurs incalculables, si la providence n'avait veillé sur nous. C'était l'heure de la grande messe de la fête, qui, fort heureusement, se célébrait ce jour-là, à la chapelle de Kerdevot, située à une distance d'environ une lieue du bourg. »



Les dégâts matériels sont considérables : « Ce clocher de forme pyramidale a été renversé et sapé jusqu'à sa base ». La tornade n'a laissé aucune chance de survie, non plus, aux deux cloches : « L'une des cloches a été brisée en plusieurs morceaux, la seconde est fendue de manière à ne rendre aucun son ».

Les travaux de restauration incluent leur remise en service : « Les deux cloches brisées seront refondues, chacune d'elles pèse 260 kilogrammes à 1fr 90c le kilo, prix moyen, eu égard au déchet de la vieille matière »

On dispose du devis détaillé de l'entrepreneur L'Haridon, maître-maçon à Pleyben, sur les plans de l'architecte départemental et

**Septembre
2019**

Article :

**« 1836-
1837 -
Lettres et
archives
relatives à
la chute du
clocher St-
Guinal et sa
restauration »**

**Espace
Archives**

**Billet du
14.09.2019**



diocésain Joseph Bigot ⁷. Certes on peut regretter « *une élévation moindre que l'ancien clocher* », mais la nouvelle tour est solide, et les nouvelles pierres taillées sont extraites de la carrière locale de Crec'h-Ergué, car « *les pierres en provenance et notamment celles avec moulures, ont été généralement brisées* ».

Quant aux aides publiques pour financer les travaux, ce n'est pas la lettre en breton au roi Louis-Philippe début 1837 qui a permis de récolte, mais une lettre pétition du 3 avril 1836 au ministre de la Justice et des Cultes signée des membres du conseil municipal : « *Ce désastre a plongé les habitants dans la consternation, en songeant à l'impossibilité où ils se trouvent de porter d'eux-mêmes, un remède à un si grand malheur ... Notre seul espoir, en coopérant autant que nos moyens nous le permettent, est en vous, Monsieur le Ministre, et dans le conseil général du département.* »

Le ministre garde des sceaux, Paul-Jean-Pierre Sauzet, répond personnellement en demandant au préfet d'instruire le dossier. Son successeur à la justice,

Jean-Charles Persil, accordera 500 francs sur les fonds de l'Etat et la même somme sera votée par le conseil général, via le député Jean-François Le Gogal de Toulgoët. Mais localement les habitants feront mieux en donnant au total 1100 francs.



⁷ Joseph Bigot, né en 1807 à Quimper et mort en 1894 à Quimper, est un architecte diocésain et départemental, conseiller municipal de Quimper de 1870 à 1878. On lui doit à Quimper, son œuvre la plus spectaculaire : les flèches de la cathédrale Saint-Corentin (1854-1856), inspirées de celle de l'église de Pont-Croix. La préfecture finistérienne lui doit aussi la restauration de l'église Notre-Dame à Locmaria, le musée des Beaux-Arts (inauguré en 1872), l'hôtel de ville et des pavillons de l'hôpital Étienne Gourmelen (1837-1850). À partir de 1873, son fils, Gustave, lui succède au poste d'architecte départemental.



« La base du clocher sera établie sur une plateforme de 2m 36c carrés qui existe au-dessus de la porte principale ... », devis L'Haridon.

Les prés de Saint-Quenoe à Queranroux en 1681

Prat Sant Quenoe

Un presbytère au bourg, mais aussi un jardin à Pennarun, et deux prés sacrés entre Keranroux et Tréodet, tels étaient les biens tenus du roi par la paroisse dans le cadre de la Réformation du domaine royal lancée par Colbert.

Sources de l'article :

✚ La transcription par Norbert Bernard de la copie de 1751 de l'acte de dénombrement A87 des Archives Départementales du Finistère,

✚ La lettre réponse de Fañch Morvannou sur saint Guénolé conservée aux Archives municipales de Quimper,

✚ L'inscription au registre papier terrier ⁸ de 1680-82 de la Chambre des Comptes de Nantes conservé aux Archives Nationales.

⁸ Terrier, adj. : livre terrier, registre contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790 (TLFi). Ces papiers fixaient les limites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre et les usages locaux. En 1678, un règlement de Colbert décida la constitution d'un papier terrier par les chambres de comptes régionales, dans le cadre d'une Réformation du domaine du roi.

Biens paroissiaux tenus du roi

Les biens déclarés par la paroisse comme « *tenus du roi* » sont considérés en 1681 comme des biens roturiers, comme plusieurs dizaines biens fonciers gabéricois à la fin du 17^e siècle. Contrairement au traitement des biens nobles, le roi n'exige pas du roturier un véritable hommage seigneurial, mais simplement les « *devoirs d'obéissance* », la « *suite de cour* » (justice royale), le paiement des droits de rachat ⁹ et pour certains la chefrente ¹⁰ que les nobles doivent aussi pour leurs domaines ou fiefs.

En l'occurrence, pour le presbytère paroissial, les rentes sont exonérés, mais par contre une obligation royale d'ordre ecclésiastique est ajoutée, à savoir les « *prières et oraisons* ». Les biens déclarés par le « général » (assemblée paroissiale) de la paroisse sont la maison du presbytère au bourg, le jardin voisin près du manoir noble de Pennarun, et enfin deux « *prés fauchables* » plus éloignés, à la lisière quimpéroise entre Keranroux et Tréodet et détenus depuis au moins l'an 1570.

⁹ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes. La somme à laquelle est estimé le revenu d'une année du fief qui doit le droit de relief (Dict. de l'Académie).

¹⁰ Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable (Yeurch, histoire-bretonne).



Norbert Bernard
(1974-2005) et
Fañch Morvannou (1931-2019).



Juillet 2019

Article :

« 1681 -
Inventaire
des biens
tenus
roturière-
ment du Roi
par la
maison
presbiteralle
»

Espace
Archives

Billet du
20.07.2019

C'est au sujet de ces deux prairies que Norbert Bernard s'est adressé en décembre 2001 au linguiste et historien Fañch Morvannou ¹¹, car les parcelles sont déclarées au nom d'un saint mystérieux : « *Sant Quenoe* », et une chapelle en ruines est réputée être attenante aux prés.

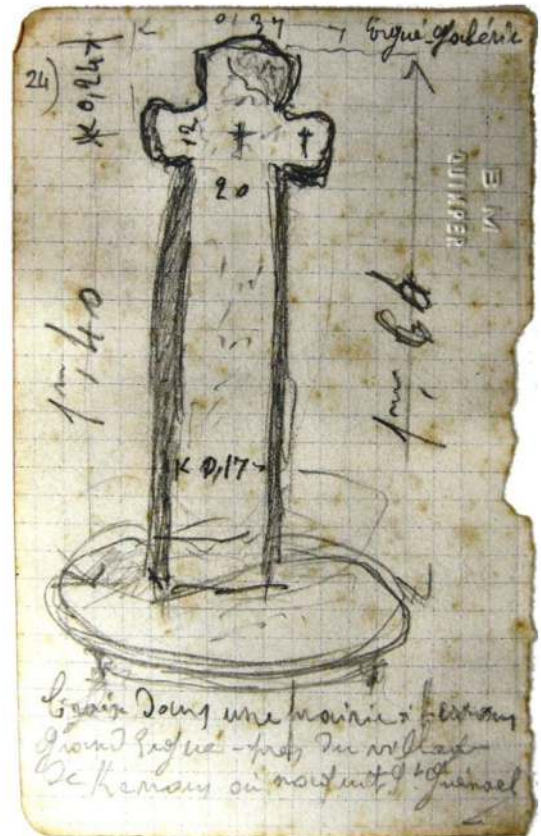
Fañch Morvannou lui répond « *Ce Sant Quenoe m'intrigue. Cela peut être une transcription de Sant Guenole.* », mais « *avec deux accidents : 1) perte du l, 2) transcription (fautive) du G en Q* », et par ailleurs il existe bien une autre chapelle Saint-Guénolé distante de 5 km.

Sur l'acte A87 recopié en 1751, le copiste hésite manifestement avant d'écrire « *Sant Quenoe* », recouvrant une version rayée qui semble être « *Sant Quenré* ». Cette transcription en Quenoe est confortée par le registre du papier terrier consultable aux Archives Nationales à Paris sous la côte P//1689 dans sa mouture de 1680-82 (cf écriture cursive ci-contre).

Mais la réponse de Fañch Morvannou est surprenante car centrée uniquement sur saint Guénolé, alors qu'il a publié un ouvrage savant sur saint Gue-

naël qui est une autre possibilité toponymique.

En effet le lieu où sont situés les deux prés est réputé être le lieu de naissance de saint Guenaël, abbé successeur de Guénolé à Landévennec et saint patron de la paroisse d'Ergué-Gabéric. On dit qu'il y avait là une fontaine consacrée et une belle croix dédiée à saint Guénaël (cf croquis ci-dessous du chanoine Abgrall).



Le nom du saint est localement orthographié « *Sant Guinal* » à Ergué-Gabéric, et on peut donc supposer que le Q de Quenoe peut aussi cacher soit le G de Guinal, soit celui de Guénolé. Ensuite on sait que Guenaël est aussi orthographié Guenault/Guenaut, ce qui n'est pas éloigné d'un Quenoe au e final muet. « *Affaire à suivre* » écrivait Fañch Morvannou dans sa lettre à Norbert Bernard en décembre 2001.

¹¹ Fañch Morvannou (1931-2019) est un universitaire breton défenseur de la langue bretonne et militant de l'Union démocratique bretonne. De 1992 à 2001, il anime une émission de radio hebdomadaire en langue bretonne, Skrivagner or bro. Il est l'auteur de nombreuses contributions dans les revues Armorica, Hor Yezh, Al Liamm, Ar Falz et Brud Nevez, et publie en 1997 l'ouvrage « Saint Guénaël. Etudes et documents » au Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC).

Évocation de 3 cantiques bretons par J.-M. Déguignet

Tri c'hantik e brezhoneg

Dans ses « *Mémoires d'un paysan bas-breton* », Jean-Marie Déguignet (1834-1905) donne sa vision critique des cantiques religieux en langue bretonne, tout en soulignant leur beauté et l'importance qu'ils avaient pour ses concitoyens.

Ar c'hreien hag ar yout

Les cantiques bretons sont des chants sacrés populaires chantés à l'occasion des messes et pardons en Basse-Bretagne. Dans ses mémoires publiées en 2001 en version intégrale, Jean-Marie Déguignet a présenté trois de ces cantiques, très connus encore aujourd'hui, en citant un ou plusieurs couplets :

A. « *M'hoc'h ador, ma Doue ma c'hrouer* », "Je vous adore, Dieu mon Créateur", en page 141.

B. « *Gwerz ar garnel* », "la ballade du charnier ou de l'ossuaire", en page 462.

C. « *Kantik ar baradoz* », "le cantique du paradis", en pages 464 et 474.

Trois enregistrements sont disponibles dans l'article : le 1^{er} et le 3^e chantés par Yann-Fañch Kemener, et le 2nd à la flute traversière (© GC Gières 38)



Septembre 2019

Article :

« L'évocation des cantiques bretons par Jean-Marie Déguignet »

Espace Déguignet

Billet du 21.09.2019

Le premier cantique a les faveurs de Déguignet pour sa mélodie reconnaissable entre toutes (cf. enregistrement de Yann-Fañch Quemener ci-contre) : « *il se chante sur le plus bel air que je connaisse en breton* ».

Le couplet cité par le paysan bas-breton est la prière à l'ange gardien, invoqué par lui, enfant, pour le préserver de l'esprit du mal : « *Va mirit ouz an drouc-speret* ».



(Enregistrements sonores à écouter dans l'article)



▪ A. YFKemener-Mhoch-ador-ma-Doue.mp3

▪ B. GwennC-Flute-GwerzArGarnel.mp3

▪ C. YFKemener-Kantik-ar-baradoz.mp3



Mais ayant quand même des mauvaises pensées, malgré sa prière, Déguignet pose ce trait d'humour : « C'était à lui de répondre de moi, et non à moi de répondre de lui ».

Guerz ar Garnel



Le second cantique dit du charnier a été écrit en 1750 par Fiacre Cochart ¹², prêtre de Ploudaniel. On chantait jadis cette « *Guerz ar garnel* » le jour des morts dans nos cimetières bretons, au moment où la procession funèbre arrivait devant l'ossuaire.

Cette procession a d'ailleurs été fort bien décrite par Anatole Le Braz ¹³ : « La foule s'avance, clergé en tête, en un long serpentement noir, dans le gris ouaté du crépuscule ; le vent gonfle les surplis des prêtres, les mantes des femmes, hérisse les chevelures floconneuses des vieillards, attise les cires ardentes aux mains des enfants de chœur. Devant l'ossuaire on s'agenouille, et l'assistance entonne une sorte

d'incantation pleine à la fois d'angoisse et de fougue, et qui secoue les chanteurs eux-mêmes d'un inénarrable frisson ... ».

Dans la « *Guerz ar garnel* », ce sont les ossements qui s'adressent aux vivants : « *Ni zo bet war ann douar o rén kerkoulz ha c'houi, O tiviz, hag o vale, oc'h eva, o tibri* » (Nous avons vécu sur terre, tout comme vous, Nous avons devisé, marché, bu, mangé). Déguignet s'en sert pour dénoncer la tristesse voulue par les clercs tonsurés qui ont composés les cantiques « pour effrayer leurs troupeaux », alors que les bretons étaient « gais et rians, en vrais enfants de Bacchus », même devant la mort.

Le troisième est le célèbre cantique du paradis. Il a été collecté par Hersart de La Villemarqué dans son anthologie du « *Barzaz Breizh* » de 1841. On l'attribue généralement à Michel Le Nobletz (1577-1652), mais la tradition populaire voudrait qu'il fût composé par saint Hervé en personne.

Déguignet le qualifie de « *joli cantique breton* » et défend l'idée que son contenu a pour but de tromper les ouailles, de « *détacher complètement leur cœur des biens de ce misérable monde, de ne jamais songer qu'aux biens précieux et éternels de l'autre monde* ».

Il compose même, pour se moquer, des variantes des paroles du cantique : « *Jesus peguen bras ve - Plujadur an dudze - Mar c'helfen kaouet tout - Ar c'hreyen ac ar yout* » (Jésus, combien grand serait - Le plaisir de ces gens - S'ils pouvaient avoir tout - La chèvre et le chou).

¹² Cf. « Les hymnes de la fête des morts en Basse-Bretagne » du chanoine Henri Pérennés, page 49.

¹³ « la Fête des Morts en Bretagne, Anatole Le Braz, publié en feuilleton dans le Journal des débats politiques et littéraires du 1er novembre 1894.

La loi Goblet et l'école privée du bourg en 1912-19

E doare en Akademi

Les rapports d'inspections de rentrées scolaires à l'école privée des filles à l'occasion des changements de directrices laïques pendant les années de guerre.

Les événements rapportés sont notamment l'occupation militaire des locaux en 1914 et la fermeture de l'école en 1916 pour cause d'illégalités et d'insalubrité. Dossier conservé aux Archives Départementales du Finistère, sous la cote ADF 1 T 1471, et comportant 32 documents.

Rapports d'inspections

En 1912-1919, après les agitations des années 1902-1905 (fermeture de l'école confessionnelle tenue par les sœurs de la congrégation du Saint-Esprit, la loi dite Goblet du 30 octobre 1886¹⁴ est appliquée pour le contrôle de l'activité scolaire de l'unique école primaire privée d'Ergué-Gabéric. Aucune reli-

¹⁴ La loi Goblet du 30 octobre 1886 prolonge la loi de 1882, en confiant à un personnel exclusivement laïque l'enseignement dans les écoles publiques (article L. 141-5 du code de l'éducation), remplaçant les instituteurs congrégationnistes (religieux des congrégations enseignantes). René Goblet (1828-1905) est Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes d'avril 1885 à décembre 1886.

gieuse n'est sensée y exercer le métier d'institutrice, les maîtresses sont obligatoirement des jeunes femmes laïques.

Les rapports d'inspections systématiques contiennent les dossiers des institutrices accédant au poste de directrice, laquelle est assistée de deux ou trois institutrices adjointes. Leur âge (21 ans au minimum), leur diplôme obligatoire de capacité (à savoir le brevet élémentaire), et leurs domiciles et activités précédentes (elles ne peuvent pas être religieuses) sont vérifiés pour établir le bordereau d'autorisation d'exercer et d'ouvrir l'école à chaque rentrée de septembre.

Ces jeunes institutrices sont en l'occurrence :

- ✚ Melle Donnard (avant 1912).
- ✚ Adèle Guiziou (1912 à 1915) : 21 ans en 1912.
- ✚ Marie Gourret (1915 à 1916) : 22 ans en 1915.
- ✚ Amélie Le Berre (1916 à 1917) : 26 ans en 1916, la première candidature d'Anne Rannou (déjà institutrice adjointe) est refusée car elle n'a que 20 ans en septembre 1916, et les deux autres institutrices en poste ont respectivement 16 ans et 17 ans.
- ✚ Euphrasie Hérou (1917 à 1918) : 39 ans en 1917, a exercé auparavant le métier de professeur de français à Lublin en Russie.
- ✚ Monique Kerjean (1918 à 1919) : 34 ans en 1918, a déjà été directrice à Montesson (Seine-et-Oise) et à Audierne.



René Goblet
(1828-1905)



Août 2019

Article :

« 1912-1919 - L'école primaire privée des filles du bourg en période de guerre »

Espace Archives

Billet du 10.08.2019

Occupation militaire d'école

À la rentrée de 1914 une surprise attend la directrice Adèle Guiziou : « *J'ai l'honneur de vous informer que l'école libre des filles d'Ergué-Gabéric étant occupée militairement ne peut procéder à l'ouverture de ses classes* ». La guerre entre la France et l'Allemagne ayant été déclarée le 3 août, l'école privée du bourg d'Ergué-Gabéric est réquisitionnée pour la mobilisation locale des soldats bretons.

Heureusement une solution est trouvée pour accueillir provisoirement les élèves : « *J'ai trouvé un local composé de deux salles attenantes sises au bourg dans lesquelles j'ai l'intention d'ouvrir les classes jusqu'à cessation de l'occupation de notre établissement par les soldats* ».

En 1916 de multiples rebondissements émaillent la rentrée à l'école privée : la directrice se déclare démissionnaire, une institutrice déjà en poste âgée de 20 ans propose sa candidature, l'école ouverte illégalement doit fermer.

En octobre une deuxième inspection relève une anomalie grave : « *La fosse d'aisance se trouve dans le jardin, qui est lui-même séparé de la cour par un mur. Les urines et les matières fécales s'y déversent par trois ouvertures percées obliquement dans ce mur ; à la base de la fosse se trouve une autre ouverture par laquelle les excréments s'écoulent dans une sorte de 2e fosse en terre et à ciel ouvert ...* », ce qui entraîne une nouvelle fermeture pour motifs sanitaires.

Et enfin, en novembre, l'inspecteur relève une autre anomalie : l'école n'a pas déclaré son pensionnat, en évoquant maladroitement a posteriori l'existence d'une simple « *pension de familles* ». La nouvelle directrice Amélie Le Berre doit demander la reconnaissance officielle de ses deux dortoirs d'élèves internes.

Les effectifs d'élèves accueillies dans l'école privée sont relativement importants, et supérieurs à ceux de l'école publique, comme l'écrit le maire à l'Inspecteur primaire en 1916 : « *67 enfants à l'école publique. 107 à l'école privée* », ce qui fait une répartition de 50 élèves dans chacune des deux classes.

Près de la première classe, une grande pièce est réservée au réfectoire, « *La cour est vaste et close. Les classes et le préau sont convenablement installés* ». La capacité d'accueil des dortoirs à l'étage est également précisée dans les rapports d'inspection : 37 écolières dans l'un (obligation de deux surveillantes) et 16 dans l'autre (une surveillante).

Les postes de surveillantes des dortoirs, de la cour et du réfectoire étaient tenus vraisemblablement par les religieuses (dont la sœur Félicienne présente à l'école depuis 1898), car l'obligation de personnel laïque de la loi Goblet n'était applicable qu'aux postes d'institutrices. Le rôle « *de la religieuse qui appuie et corrige ses déclarations* » comme vraie autorité masquée artificiellement par les maîtresses d'école, est même relevé par l'Inspecteur de l'enseignement primaire.

Jeanne Marie Le Gall, sœur Félicienne, supérieure à l'école privée, de 1898 à 1934. La loi Goblet ne lui permettait pas de remplir la fonction de directrice.

Photos et archives académiques de l'école Sainte-Marie

Igoridigezh ar skol

Les archives des inspections dans les écoles privées de Sainte-Marie et Saint-Joseph de 1928 à 1937 et les photos du photographe Etienne Le Grand lors de l'inauguration de Sainte-Marie, collectées pour la préparation en 2010 de la fête des 80 ans de l'école.

Le dossier académique est conservé aux Archives Départementales du Finistère, sous la côte ADF 1 T 1471, et comportant 34 documents, incluant en plus des années 1928-29 les inspections jusqu'en 1937 à chaque changement de directeur ou de directrice.

Confort et munificence

Contrairement aux décennies précédentes, la loi Goblet de laïcisation des écoles privées est devenue moins restrictive dans les années 30, car désormais l'éducation nationale autorise la présence de religieuses et de frères dans les classes et à la direction des écoles confessionnelles.

Ainsi à Lestonan, les écoles privées de filles et de garçons érigées en 1928-29 à Lestonan par René Bolloré, patron des papeteries d'Odet, sont dirigées respectivement par la congrégation religieuse des Filles du Saint



Esprit et par les frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel fondée par l'abbé Jean-Marie de La Mennais.

Les rapports d'inspection suite à l'ouverture des deux écoles sont très élogieux : « les trois classes lesquelles réalisent les conditions de confort les plus modernes », « notez que les classes sont dotées du chauffage central », « l'école est pourvue de 6 cabinets de 1 m 10 de profondeur, de 6 urinoirs avec fosse septique », « établissement qui fut tout simplement construit avec munificence (à savoir par grande générosité) » ...

Les déclarations d'ouverture sont faites par les directrices et directeurs, tous d'obédience religieuse et dont l'état de formation et de service est fourni. Les sœurs sont formées à Saint-Brieuc, et les frères de Ploërmel ont dû passer leur noviciat. Les frères forment une congrégation laïque masculine, ce qui veut dire qu'ils sont affectés à l'enseignement, mais n'ont pas le statut de prêtre.

La première directrice est Francine Le Rest, née au Folgoët en 1903 : « à Saint-Brieuc chez les Sœurs du Saint-Esprit où j'ai fait mon éducation de 1919 à 1923. ». L'Inspecteur primaire rend ainsi un avis quant à la compatibilité



« Les Filles du Saint-Esprit »
congrégation religieuse née en 1706 au port du Légué près de St-Brieuc.



Félicité Robert de Lamennais
(1872-1954)



de son statut religieux avec l'exigence d'éducation laïque : « *elle satisfait aux conditions d'âge, de capacité, de laïcité, de nationalité, de moralité exigées par la loi.* »

Le premier directeur est Grégoire Salaün, né à St-Goazec en 1903, études achevées en 1929, prénom de religion Euchariste-Marie. Il restera à Lestonan jusqu'en 1931 et quittera la communauté de Ploermel en 1941.

Les autres directeurs et directrices de 1931 à 1937 :

✚ 1931 : Jean-François Guiriec, né à Lopérec en 1899

✚ 1932 : Jeanne Daëron, née à Plonévez-du-Faou en 1910

✚ 1935 : Monique Kerjean, assistée de Mlles Meudec et Malléjac

✚ 1936 : François Nédellec, né à Lambézellec en 1898

✚ 1937 : Jeanne Bodolec, née à Langolen en 1910

Jusqu'en 1934 l'école Sainte-Marie est déclarée sans pensionnat. Lors de l'inspection d'octobre 1935, un dortoir est signalé et les effectifs sont les suivants : « *Nombre d'élèves inscrits : 73, présents : 72. Nombre d'internes 23, dont 13 demi-pensionnaires.* »

Photos de l'inauguration

Photos collectées lors de la préparation en 2010 de la fête des 80 ans de l'école organisée par Gwenaël Huitric.

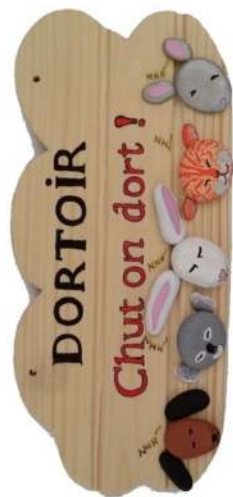
L'école privée des filles de Lestonan a été inaugurée et bénie le

28 septembre 1928 en présence de son fondateur René Bolloré et de l'évêque de Quimper Adolphe Duparc ¹⁵. Comme l'écrit le journal diocésain : « *La population tout entière était massée dans la cour, admirant l'école merveilleusement décorée. Ce n'était partout que fleurs, banderoles et guirlandes, disposés avec un goût très sûr.* ».

Le photographe quimpérois Etienne Le Grand ¹⁶, natif du hameau Menez-Groas où est construite l'école, est venu sur place pour immortaliser l'événement, comme l'attestent les 6 clichés suivants retrouvés dans les archives familiales locales et exposés lors de la fête des 80 ans en 2010 :

¹⁵ Adolphe Duparc (1857-1946) fut l'évêque de Quimper et Léon de 1908 à sa mort. Il eut le souci de la formation du clergé de son diocèse en rachetant en 1913 le petit séminaire de Pont-Croix. Il développa l'enseignement catholique par la création de 110 écoles primaires. Il fut aussi l'homme de plusieurs combats : contre la séparation de l'Église et de l'État et laïcisation des écoles, lutte contre l'alcoolisme, patriotisme français, pétainisme, défense de la langue bretonne, excommunication des séparatistes bretons du PNB, ...

¹⁶ Etienne Le Grand est né à Menez-Groas en Ergué-Gabéric le 9 février 1885, son père étant domestique de ferme, puis maçon, et sa mère issue d'une famille de tailleurs de pierre ou maçons. Son père décédé en 1885, il fut élevé à Keruel, près de Lestonan, d'où son oncle maçon est appelé à construire les écoles communales de la région. Il démarre comme stagiaire en 1889 chez le photographe quimpérois Joseph Villard. Il se marie le 19 février 1911 avec Catherine Bourhis. Il poursuit sa passion de la photo quand il fait son service au 102e régiment d'artillerie, puis lors de son incorporation en 1914 au 318e.



A- Le patron René Bolloré accueillant respectueusement l'évêque à la descente de sa voiture.



B- L'évêque Monseigneur Duparc saluant la population en entrant dans l'école.



C- Le clergé de dos devant les enfants, et un homme sur une échelle posant une croix.



D- Les petites filles ayant fait leur première rentrée coiffées d'une couronne de fleurs.



E- La procession des enfants, du clergé et des notables dans la cour.



G- La cérémonie dans la grande salle de classe tout enguirlandée.



Août 2019

Articles :

« 1928-1937 - Inspections académiques d'ouverture des écoles Ste-Marie et St-Joseph »

« Photos de l'inauguration de l'école Sainte-Marie en 1928 »

Espaces Archives et AudioVisuel

Billet du 17.08.2019



René Bolloré
(1885-1935)





Déclaration royale en 1682 des terres de Croas-ar-Gac

Kroaz ar Roue

Une ancienne tenue royale autour du calvaire dit "Croas-ar-Gac", située entre la rivière d'Odet au nord, les villages de Pennaneac'h et Bec-ar-Menez au nord-est, Quélenec bras et Quélenec vihan au sud-ouest.

Documents : la copie de 1751 de l'acte de dénombrement A87 des Archives Départementales du Finistère et l'inscription au registre papier terrier de 1680-82 de la Chambre des Comptes de Nantes conservé aux Archives Nationales.

L'ancienne tenue du Gac

Les anciens, dans les années 1980, avaient gardé la mémoire d'un calvaire qui aurait été réalisé par un dénommé Le Gac avant qu'il soit détruit sous Louis-Philippe pour restaurer la chapelle voisine de saint-Guénolé : « *On dit que sans enfant l'homme aurait légué tous ses biens dans le coin* » (article Laurent. Quevilly, Ouest-France 17.06.1987).

Heureusement la piéta du calvaire a été conservée sur place, protégée encore aujourd'hui dans son abri de pierres. Par contre aucun écrit n'avait jusqu'à aujourd'hui été trouvé

pour authentifier l'héritage du sieur Le Gac.

Dans le registre du papier terrier de 1682, on vient de découvrir que ce Le Gac, sans doute contemporain de Louis XIV, était le propriétaire de toutes les terres autour du calvaire, et qu'après son décès, à la réformation du domaine lancée cette « *terre autrefois apellée la tenue du Gac* » est déclarée comme tenue « *prochement soubz le Roy notre sire* ».

Au total ce sont plus de 50 parcelles de terres pour moitié cultivables (« *terres chaudes* ») ou incultes (« *terres froides* ») qui constituent cette tenue, réparties entre les villages habités de Quélenec, Pennaneac'h, Beg-ar-Menez, et la rivière d'Odet, incluant donc également les lieux-dits de Vruguc (noté « *ar bruguer* ») et Stang-Odet.

Les surfaces des parcelles sont mesurées pour la plupart en cordées¹⁷, pour les plus grandes en journaux : en moyenne elles font 200 cordées, soit 2,5 journaux, c'est-à-dire 120 ares ou 1,2 hectare. Ce qui donne une surface totale de la tenue du Gac d'environ 60 hectares. Un champ « *Parc ar croas* » de près de 700 cordées (420 ares) est signalé à proximité du calvaire.

Toutes les terres sont situées de part et d'autre du « *chemin dudit lieu à la dite croix du gac* », le dit

¹⁷ Corde, cordée, s.f. : unité de mesure de superficie. Subdivision du journal. Le journal et la corde sont les principales unités de mesure utilisées pour calculer les surfaces dans les inventaires. Dans la région quimpéroise une corde vaut 0,6078 ares à 16 toises carrées. Il faut 80 cordes pour faire un journal.

Juillet 2019

Article :

« 1682 -
Déclaration
et sentence
royale pour
l'ancienne
tenue de la
croix du
Gac »

Espace
Archives

Billet du
27.07.2019

lieu étant d'une part Quélennec, et par ailleurs Pennaneac'h car le calvaire est placé à égale distance des deux villages. Les cinq héritiers qui déclarent l'héritage de Le Gac sont domiciliés à Quélennec pour quatre d'entre eux, et le cinquième à Kerveady.

Détenteurs d'une ancienne dépendance d'un domaine noble distant, les propriétaires de la tenue du Gac en 1682 doivent payer une rente annuelle de 28 sols tournois au « *seigneur et dame de Baregan, à chacun terme de la Chandeleur payable à Querdevot au dit Ergué* ».

Les autres servitudes et devoirs sont désormais dus au roi : « roture et simple obéissance, devoirs de lods, ventes ¹⁸ et rachats ¹⁹, droit de chambellenage ²⁰, foy hommage ²¹, et suite de cour et moulin ».

¹⁸ Lods et ventes, s.m.pl, s.f.pl : redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (lods) et le vendeur (ventes). Source : trésors Langue Française.

¹⁹ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes. La somme à laquelle est estimé le revenu d'une année du fief qui doit le droit de relief (Dict. de l'Académie).

²⁰ Chambelenage, chambellage, s.m. : vient de ce qu'autrefois le chambellan, dont l'office est de veiller sur ce qui se passe dans la chambre du roi, assistait à la cérémonie de la foi et hommage des vassaux du roi, et recevait d'eux à cette occasion quelque libéralité. Les seigneurs particuliers avoient aussi autrefois la plupart leurs chambellans, lesquels exigeaient un droit des vassaux du seigneur, pour les introduire dans sa

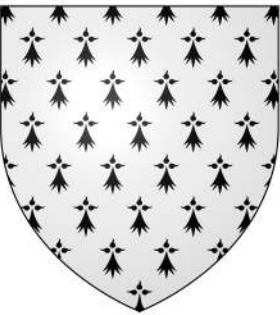


La piéta de la « Croix du Gac » aujourd'hui dans sa niche votive en pierres.

chambre lorsqu'ils venaient faire la foi et hommage ; droit que les seigneurs ont appliqué à leur profit, depuis qu'ils ont cessé d'avoir des chambellans en titre. Le droit de chambellage est réglé différemment par les coutumes, tant pour la quotité du droit, que pour la qualité de ceux qui le doivent, et les cas où il est dû. Les coutumes de Hainaut et de Cambrai appellent ce droit chambrelage; et celle de Bretagne, chambellenage. Source : Dict. raisonné des sciences, des arts et des métiers.

²¹ Foi et hommage, s.f. et s.m. : le vassal devait la foi et l'hommage, lorsqu'il entrait en possession de la terre, et lorsque le seigneur le demandait. La foi traduisait un lien personnel ; l'hommage, une reconnaissance du fief (Dict. de l'Ancien Régime).

La statue de Kroas-ar-Gac mériterait un meilleur sort : elle est encombrée de ronces et d'herbes folles. Qui devrait entretenir cet élément du patrimoine ? Services municipaux ou association citoyenne ?



Mémoire sur la noblesse aux XV et XVI^e siècles

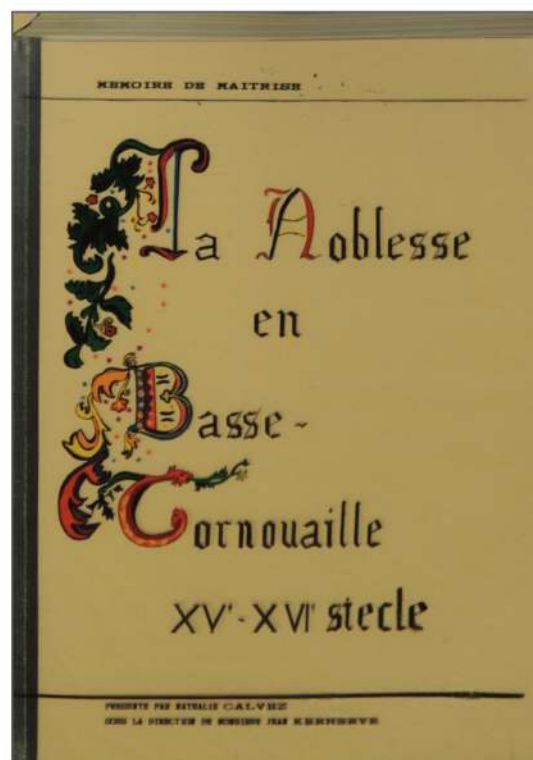
Tudchentil e Breizh-izel

Mémoire de maîtrise de plus de 300 pages soutenu par Nathalie Calvez²² en juin 1990 est un travail remarquable méconnu qui donne une description inspirée et documentée de la noblesse des années 1400-1600 en basse Cornouaille bretonne :

« Quiconque se promène en Bretagne, en prenant son temps, peut constater la présence de nombre de portes ouvragées, de bâtiments plus cossus que ne devraient l'être les corps de ferme habituels, qui dénotent noble, le "manoir". La Bretagne n'est-elle d'ailleurs pas réputée pour cela ? Or, il n'y aurait pas eu de manoirs sans nobles ... ».

Trois niveaux de noblesse

²² Nathalie Calvez, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale, est une historienne et archiviste itinérante. Produit en 1990 une maîtrise intitulée « La noblesse en basse Cornouaille aux XV^e et XVI^e siècles », puis en 1991 son mémoire de DEA « Les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536) », à l'UBO de Brest, sous la direction de Jean Kerhervé. Travaille en 1996 sur la BD « Histoire de Quimper » de Luc Duthil et Alain Robert. Commissaire d'exposition sur le volet local de Quimper de l'exposition nationale « Finances publiques, finances locales, de Philippe Le Bel à nos jours » (1991-1992).



Le territoire analysé est toute la pointe sud-ouest du département actuel du finistère, des paroisses occidentales de Plogoff à Penmarc'h jusqu'au territoire d'Ergué-Gabéric à l'est de Quimper (cf carte de la page 6 ci-après).

Le plan du mémoire, à la fois précis et didactique, est construit en trois parties : I. Caractères généraux ; II. Les niveaux de noblesse : La haute noblesse, La moyenne noblesse, Petite noblesse et plèbe nobiliaire ; III. Un certain mode de vie. Il permet d'expliquer les caractéristiques sociales de l'époque et de donner des exemples au travers des transcriptions inédites à partir de documents d'archives pour la plupart de 1480-1540 conservés aux archives départementales de Nantes.

Pour ce qui concerne Ergué-Gabéric, les nobles sont cités à de nombreuses reprises, notamment aux pages suivantes :



Porte ouvragée de Kernaou en Ergué-Gabéric





Pages 7 et 147 : Les jardins et courtils ²³, présents dans les aveux, laissent supposer qu'il existe une culture maraîchère. Description : « *Le manoir de Quenechgongar, o les maisons, estaige, parc, court, jardrins, vergers, courtilz* ». Source : A.L.A. B 2012/8, Ergué-Gabéric, Aveu de Jehan de Bennerven, folio 1 recto.

« Le manoir de Quenechgongar, o les maisons, estaige, parc, court, jardrins, vergers, courtilz, boys enciens, de haulte fustaye, boys de coupe et de revenu, poyers, poyriers, pruniers et aultres fructiers, hayes, fossés, bussons, terres chaudes, labourables, frostes, frostaiges, præs, praeries, terres froides et non arables, moulin, o son bye et destrouct, yssues et appartenances. Contenant, souz sesdites maisons, court, jardrin et verger, o leur cyrcuyt, environ trois journaux et aparxance de terre. Ite, souz boys de haulte fustaye, deux journalz de terre. Ite, souz boys taillies, environ trois journalz de terre. Ite, sont des appartenances d'ycelluy manoir, en oultre ce que dict est, les piecées de terre cy après déclairées⁽²³⁾ [...] »

Page 73 : En 1460, au décès de son père, Jean du Fou, miseur de Quimper, puis chevalier, conseiller et chambellan du roi, hérite à Ergué-Gabéric du manoir de Kerjestin, alors à ferme, et des villages de Keranroes, Kerriou, Kermoysan et Kernech-Daniel. Dans le chapitre « *La haute noblesse* », la grande famille de Rohan est largement représentée en basse-Cornouaille, et on peut y inclure aussi la paroisse d'Ergué-Gabéric car le domaine de Kerjestin de Jean du Fou passe dans l'escarcelle des Rohan après 1492.

²³ Courtil, curtil, s.m. : jardin potager. Du bas latin cohortile, dérivé de cohors (voir Cour). Jardin, cour, enclos (Dictionnaire de l'Académie).

Page 123 : Charles de Coettaneze dans un aveu de 1540 par son curateur Alain de Pennisquin pour le manoir de Lezergué « *o ses maisons, courtils, creches, cours, étables, colombier, moulin, pourpris, jardins, rues, sartraycis et bois de haute futaie et de taillis et revenants, terres chaudes et froides* » dont le revenu annuel est de trois livres, auquel il faut ajouter 63 livres pour la métairie et toutes les autres tenues, et le revenu de sa charge d'une vingtaine de livres, soit un total de moins de 100 livres.

Page 178 : les nobles exercent également dans le clergé séculier, généralement ce sont de petits nobles qui exercent la prêtrise. Par exemple « *Missire Yves Le Guen, prebstre* », possessionné à Lestonan en Ergué-Gabéric. Aveu rendu par Pierre de Kerfors en 1540.

L'intérêt du mémoire pour Ergué-Gabéric est essentiellement dans le travail de transcription de 11 documents d'archives datés de 1464 à 1541, aux cotes B2011, B2012 et B2013 des « *Aveux et dénombremens de la sénéchaussée de Quimper* ». Quand on sait la difficulté de déchiffrer ces pièces anciennes, les 44 pages de transcriptions sont très précieuses.

Ces documents sont des descriptions de leurs manoirs et tenues gabérisiennes pour leurs propriétaires nobles, à savoir François de Lysiard pour Kergonan ²⁴ en 1540, Caznevet Kerfors pour le dit lieu en 1488 et 1493, Pierre de Kerfors en 1539, Jehan

²⁴ Contrairement au rattachement en B2011 à Ergué-Armel par les Archives de Loire-Atlantique, il s'agit bien de Kergonan en Ergué-Gabéric.

Juillet 2019

Article :

« CALVEZ
Nathalie - La
noblesse en
Basse-
Cornouaille
aux XVème
et XVIème
siècles »

Espace
Biblio

Billet du
13.07.2019

« Les revenus
fonciers restent
donc modestes,
même si l'on
considère qu'il n
s'agit là que des
terres dépendant
du domaine
ducale ... Cette
petite noblesse
n'est cependant
pas la plus
démunie. Il
existe un niveau
inférieur,
composé de
nobles pauvres.
Ces nobles sont
ce qu'il est
convenu d'appeler la plèbe
nobiliaire ... »



Kersulgar en 1500, Jehan de Bennerven pour Cnechcongar en 1463, 1483, 1493 et 1540, Charles de Coattanezre pour Lesergue en 1540, Thomas Kermorial pour Melenec en 1541.

Facsimilés de transcription

B2011/6, Lysyard, 1540 :

- 78 -

B 2011 PAROISSE D'ERGUE ARMEL
6
AVEU DE FRANCOIS DE LYSYARD

En notre court de Kempercorentin, en droict fut présent devant nous et, pour ce, personnellement establi, nobles hommes François de Lysyard, seigneur de Kergonan, lequel a congneu et confessé et, par cesles congnoit et confesse tenir et qu'il tient, prouchement et ligement, à foy et devoir de rachat, lors et quant le cas advient, de et soubz notre sire, père légitime et administrateur de notre bien aymé et très cher filz, le daulphin, duc propriétaire de ce pays et duchi de Bretaigne, les héritages, terres, rantes, fyers, court et juridiction et droictz héritiers qui ensuyvent.

Et premier

Le manoir de Kergonan, o toutes ses issues et appartenances, boys, rabines, estaiges, moulins, maesons, jardins, portes, pourpris, courtillz, vergiers et ayre, o leurs issues, rabines et boys de haulde fustaye y a environ trois journeaux de terre chaude.

Item, y a soubz le boys tailliez dudit manoir, environ quatre journeaux de terre chaude.

Item, y a en terre chaude audit manoir, environ saeze journeaux et deveye de terre. Et, soubz pré fauchable, y a environ sept journeaux de faucher.

Item, la metayre noble dudit manoir, o sa garene noble, appelée Gouren Lisard. Quelle metayre tint autrefois Bueguen le Guenn, soubz ledit seigneur, pour exposer la quarte gerbe des bledz d'icelle metayre et, à présent tient ledit seigneur. Soubz laquelle metayre, o ses maisons, crèches, portes, pourpris, courtillz, vergiers et aire, o l'issue en l'entour, y a ung deuy journeau de terre chaude.

Item, y a en terre chaude, en ladite metayre, environ neuff journeaux de terre. Et en pré fauchable, y a environ ung journeau de faucher.

Valantz, par chacun an, lesdits manoir et metayre, par commune estimation, y comprins lesdits moulins, la somme trante livres monnoye et sextante rembes de bleds. Scavoir: tiers et tiers fourment, seigle et avoine. Et pour ce

xxx E
Lx reff de bled

B2012/4, Pierre de Kerfors, 1539 :

- 78 -

B 2011 PAROISSE D'ERGUE ARMEL
6
AVEU DE FRANCOIS DE LYSYARD

En notre court de Kempercorentin, en droict fut présent devant nous et, pour ce, personnellement establi, nobles hommes François de Lysyard, seigneur de Kergonan, lequel a congneu et confessé et, par cesles congnoit et confesse tenir et qu'il tient, prouchement et ligement, à foy et devoir de rachat, lors et quant le cas advient, de et soubz notre sire, père légitime et administrateur de notre bien aymé et très cher filz, le daulphin, duc propriétaire de ce pays et duchi de Bretaigne, les héritages, terres, rantes, fyers, court et juridiction et droictz héritiers qui ensuyvent.

Et premier

Le manoir de Kergonan, o toutes ses issues et appartenances, boys, rabines, estaiges, moulins, maesons, jardins, portes, pourpris, courtillz, vergiers et ayre, o leurs issues, rabines et boys de haulde fustaye y a environ trois journeaux de terre chaude.

Item, y a soubz le boys tailliez dudit manoir, environ quatre journeaux de terre chaude.

Item, y a en terre chaude audit manoir, environ saeze journeaux et deveye de terre. Et, soubz pré fauchable, y a environ sept journeaux de faucher.

Item, la metayre noble dudit manoir, o sa garene noble, appelée Gouren Lisard. Quelle metayre tint autrefois Bueguen le Guenn, soubz ledit seigneur, pour exposer la quarte gerbe des bledz d'icelle metayre et, à présent tient ledit seigneur. Soubz laquelle metayre, o ses maisons, crèches, portes, pourpris, courtillz, vergiers et aire, o l'issue en l'entour, y a ung deuy journeau de terre chaude.

Item, y a en terre chaude, en ladite metayre, environ neuff journeaux de terre. Et en pré fauchable, y a environ ung journeau de faucher.

Valantz, par chacun an, lesdits manoir et metayre, par commune estimation, y comprins lesdits moulins, la somme trante livres monnoye et sextante rembes de bleds. Scavoir: tiers et tiers fourment, seigle et avoine. Et pour ce

xxx E
Lx reff de bled

B2012/8, Bennerven, 1540 :

- 114 -

B 2012 PAROISSE DE ERGUE GABERIC
8
AVEU DE JEHAN DE BENNERVEN

Sachent touz que, par notre court de Kempercorentin, en droict, a esté présent devant nous, en personne, noble escuyer Jehan de Bennerven, seigneur de Buechonggar, lequel congnoit tenir et que tient, de monseigneur le daulphin, duc de Bretaigne, en et soubz la juridiction de Kempercorentin, prouchement et ligement, à foy, hommage et devoir de rachat, les terres et héritages cy cyres déclarés.

Scavoir,

Le manoir de Buechonggar, o les maisons, estaige, parc, court, jarbins, vergers, courtillz, boys anciens de haulde fustaye, boys de coupe et de revenu po-avers, pourpris, pruniers et autres fructifiers, haies, fosses, buissons, terres chaudes, labourables, frostes, frostaiges, prais, prairies, terres froides et non exalées.

Moulin, o son bye et destroict, vassens et appartenances, contenant, soubz sedites maisons, court, jarbin et verges, o leur circuit, environ trois journeaux et appartance de terre.

Item, soubz boys de haulde fustaye, deux journeux de terre.

Item, soubz boys tailliez, environ trois journeux de terre.

Item, sont des appartenances d'iceluy manoir en oultre ce que dicit est, les pieces de terre cy après déclarées.

Scavoir,

Ung parc appelé parc an Rochellou, contenant environ deux journeux de terre chaude.

Item, ung parc appelé parc an Forc, contenant environ ung journal et deers de terre chaude.

Item, autre parc appelé parc an Coccoz, contenant environ deux journeux de terre chaude.

Item, ung parc nommé Stang an gwaet, contenant environ sept journeux de terre froide, soubz lande.

Item, autre parc appelé parc an Melyn, contenant environ quatre journeux et deers de terre froide soubz lande et noc.

Item, autre parc appelé Kerkencanais, contenant environ deux journeux de terre froide.

Item, autre parc appelé Kerkencanais, contenant environ quatre journeux de terre chaude et labourable.

Item, autre parc appelé an Trynnen Exauier, contenant, environ, une journee de terre chaude.

Item, autre parc appelé parc Ros an Menpleuz, contenant deux journeux de terre froide, ou environ.

Item, autre parc appelé an parc Marrel, contenant environ deux journeux de terre froide.

Item, ung pré appelé le grant pré, contenant trois haies de pré, ou environ.

Item, autre pré nommé prat an usen, contenant ung haie de pré, ou environ.

Item, deux autres préz appelés l'ugni Prataleuon et l'autre Prat an Liorz, contenant environ ung haie de pré.

Item, le moulyn dudit Buechonggar, o son bye et destroict, asant audit manoir.

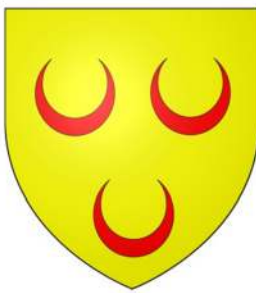
B2012/4, Canevet Kerfors, 1488 :

- 96 -

B 2012 PAROISSE DE ERGUE GABERIC
4
AVEU DE CAZNEVET KERFORS

C'est le menu et déclaration des levées, fruits, rantes et revenus que Canevet Kerfors deves preevoir sars en fies proches de la juridiction de Kempercorentin, sont Isabelle de Lesnauz, qui femme fut, audit feu Canevet Kerfors, tont la tierce partie en douaire, que Charles Kerfors, filz aymé, principal héritier et noble dudit feu Canevet, son père, naguere deves, baillie d'auon Fouard, receveur de la recette ordinaire de la juridiction de Kempercorentin; pour en faire la levée, l'an dudit deves par cause du devoir de rachat, esquelz sont, lesdites choses, choisies et avenues par ledit deves, O protestation de y augmenter ou de traire, par autre fens, si il voit ce devoir estre. Et premier, le manoir de Kerfors, o ses courtillz, briens et appartenances, que est à ferme par an, la somme de quatre livres monnoye, payables à chacun terme de la saint Michel en Montegagan. Item, le manoir dudit manoir, que tient Ernel le Balch, par ferme petteire, pour la somme de cinquante soubz monnoye, par chacun an, poissables à charge feste de la Chandeleur. Item, le village de Kerfzhan, auquel desaveurent à present Ernel et Trebaut le Balch. Queux poient de ferme, par an, savoir, ledit Ernel, trois res froment, ung res et deuy seille et trois res avoine à bled, mesure de Kempercorentin, à chacun terme de la saint Michel en Montegagan. Et, ledit Trebaut, assablable nombre, trois res froment, ung res et deuy seille et trois res avoine, dite mesure. Item, le village de Kerkennon, auquel desaveurent Alain le Rocquan et Jehan Donnedal, qui poient, de ferme, par an, audit terme de la saint Michel, savoir: ledit Rocquan, trois res froment, ung res et deuy seille et trois res avoine, de ladite mesure. Et, ledit Donnedal, trois res froment, ung res et deuy seille et trois d'avoine, de ladite mesure. Item, le manoir de Kerfzhan, auquel demeure Geyffroy Pougon, qui poie, par an, de convenant, à chacun dit terme de la Chandeleur, la somme de vingt soubz monnoye. Item, ung part et piece de terre que tient Alain le Rocquan, près le grant chemin qui mène de la ville de Kempercorentin au bourg de Coray, à ferme pour la soie de vingt soubz monnoye, chacun an, à chacun dit terme de la saint Michel. Item, une aruelle de terre de laquelle on fait des pots, à ferme aux pottiers dui, la tiennent, savoir: Geyffroy Pougon, Jehan le Bourcier et Guyon le Bellegu, la somme de quatre soubz monnoye par chacun an, à estre poiez audit terme de la saint Michel. Item, le village de Kernechreux, auquel demeure à present, Guillaume le Rocquan, qui poie de convenant, par an, audit terme de la saint Michel, par chacun an, la somme de vingt soubz monnoye. Item, la somme de huit deniers monnoye desus les héritages Raoul le Balch, audit village de Kernechreux, de nove desus les héritages Raoul le Balch, plus la somme de quatre chaffraie, à chacun dit terme de la Chandeleur. Item, es mestres du moult monnoye d'une piece de terre que tient Jehan le Cozpuric, es mestres du village de Kerfzhan, estant, lesdits héritages, en la paroisse d'Erge Gaberic. Ces choses et chacune que dessus estre vros et contentir verité, relata et certiffia, ledit Charles, par son serment. Donné temoign de ce, le xij^e establi au cartilla, ledit Charles, par son serment. Donné temoign de ce, le vij^e establi au cartilla, ledit Charles, par son serment. Donné temoign de ce, le vij^e establi au cartilla, ledit Charles, par son serment. Donné temoign de ce, le vij^e establi au cartilla, ledit Charles, par son serment.

Kerfors, passé
Trebaut Kerfors, passé



Blason des Liziart



Blason des Kerfors

Archives privées du rentier du domaine de Botbodern

Levioù kozh

Rentier des rentes payées au seigneur de Botbodern d'Elliant par les détenteurs des mouvances²⁵ proches en Elliant et de Kerdilès en Ergué-Gabéric.

Le document est très bien conservé et l'écriture est élégante, mais néanmoins, du fait de son ancienneté, il n'est pas facile à décrypter, ce qui peut expliquer certaines transcriptions lacunaires pour l'instant. C'est l'occasion de pratiquer un peu de paléographie, notamment le déchiffrement des chiffres romains minuscules tels qu'ils étaient calligraphiés au 16^e siècle.

Merci à Loïc Le Roy de Kerderrien de nous avoir communiqué ce document issu du fonds d'archives privées de Louise De Guengat.

Les hommes de Botbodern

La mouvance de Kerdilès, dont l'origine toponymique serait le « *lieu des tilleuls* », est située en bordure est de la commune d'Ergué-Gabéric et à proximité

²⁵ Mouvance, s.f. : en droit féodal, état de dépendance dans lequel est tenu un fief par rapport à un autre. Fief dépendant d'un fief plus important (TLFi). Relation foncière entre deux fiefs : le fief mouvant est celui du vassal, par rapport au fief dominant, celui du seigneur (Lexique historique du Moyen Âge de René Fédou).

immédiate du manoir du Botbodern en Elliant.

Au 16^e siècle les propriétaires nobles du domaine de Botbodern sont les Tromelin (héritiers des Rosmadec), dont la dernière du nom est Marie de Tromelin, veuve d'Alain de Guengat (mort en 1531) qui décède en 1547. En 1536 il est question de « *sieur et dame de Guengat Sr de Botbodern, Kerongar et Kerlenic* », laquelle dame est Marie de Tromelin, et le sieur le fils (Jacques) ou le petit-fils (René) d'Alain.

En 1550-51 la dame de Botbodern étant décédée à son tour, les rentes des mouvances sont vraisemblablement dues au petit-fils René de Guengat, décédé en 1563.

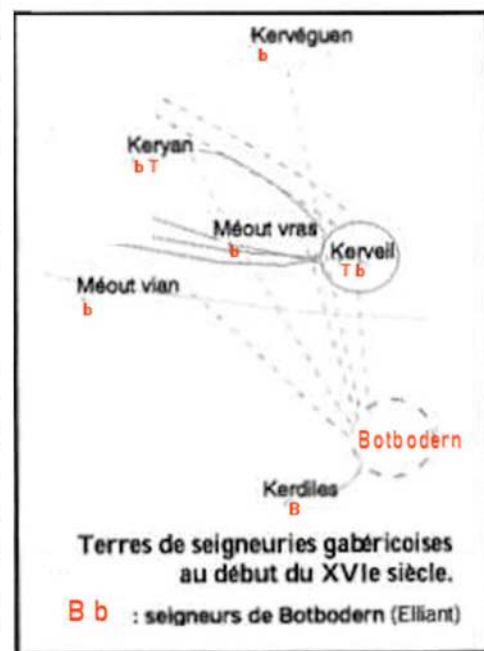
Norbert Bernard, dans son étude « *Chemins du Ve au XVII^e siècle à Ergué-Gabéric* », précise les six mouvances dépendant de la seigneurie de Botbodern :

Méout vian, Méout vras, Keryan, Kerveil, Kerveguen, Kerdilès. La dernière est qualifiée de mouvance majuscule (lettre B) alors que les 5 autres sont dites minuscules (b).

Le rentier de Botbodern de 1550-51 ne comprend que les paiements des mouvances majuscules, à savoir 7 villages elliantais (Kerancorre, Mesfal, Kerdanyc, Keradenen, Kerlenyc, Kerongar, Kerlangnez), et « *Kerdyllès* » en Ergué-Gabéric. Le



Blason des Tromelin, seigneurs de Botbodern



Octobre
2019

Article :

« 1551-
1552 -
Kerdilès
dans le
rentier de la
seigneurie
de Botbo-
dern »

Espace
Archives

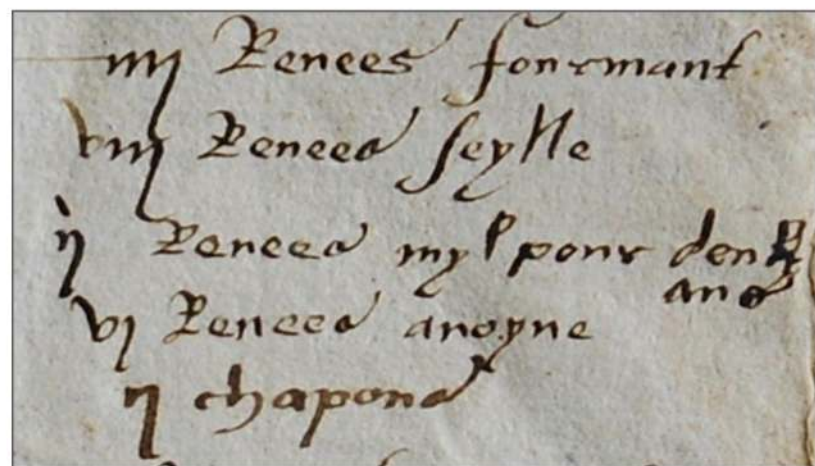
Billet du
05.10.2019

titre de 1551 est « *ce quy a esté
percu davecques les homes de
Botbadern l'an mil cinq cent
cinquante ung* », et celui de 1552
« *ce que les homes de Botbadern
ont payé à la seynct Mychel lan
myl cinq cent cynquante et
deulx* ».

Tous les paiements annuels sont
en nature, soit en animaux (1 ou
2 chapons, à savoir des jeunes
coqs châtrés, ou un mouton),
soit en céréales (froment, ortho-
graphié « *fourmant* », avoine,
seigle et mil). Cette dernière
céréale, appelé aussi millet en
Afrique, aux grains ronds et
jaunâtres, est cultivée localement
et apprécié en laitage.

Au village de Kerdilès, les fer-
miers débiteurs de Botbodern
sont au nombre de 8, dont le
principal est Allayn Connan. En
1551 il doit « *4 renées fourmant -
8 renées seglle - 2 renées myl
pour deux ans - 6 renées avoyne -
2 chapons* ».

L'unité de mesure des céréales
au 16^e siècle est la « *renée* », qui
peut-être soit comble (par défaut,
avec dépassement du rebord en
son milieu), soit rase. Cette
mesure est réputée généralement
représenter un 1/24 de tonneau,
ce qui doit être assez voisin d'un
boisseau de 13 litres.



Le sommier des comptes des émi- grés à la Révolution

An dispac'h bras

A la Révolution la plupart
des nobles gabérics
fuient leurs terres pour
s'exiler à l'étranger, et leurs
tenues et manoirs sont séques-
trés et gérés en tant que biens
nationaux avant d'être l'objet
d'adjudication.

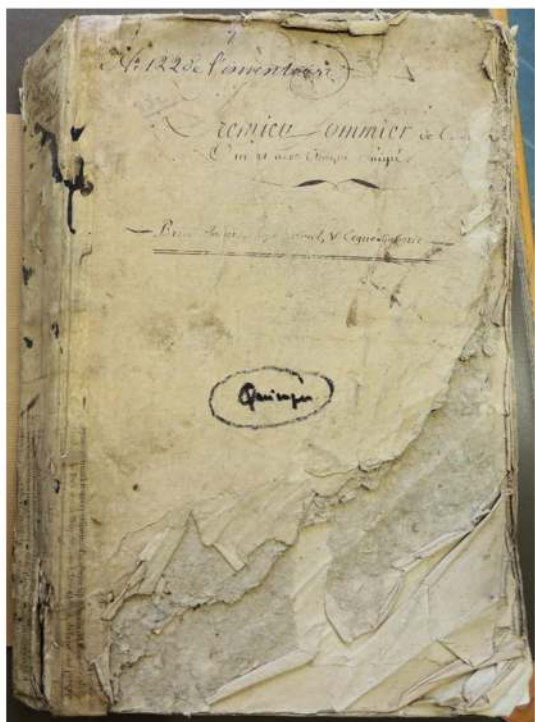
Un gros registre, dit « *n° 122 de
l'inventaire* » ou sommier des
comptes des émigrés, constitué
pour Ergué-Gabéric de 57 folios
recto-verso et conservé aux
Archives Départementales du
Finistère sous la cote 1 Q 2403.

Six familles de nobles

Ce sommier comptable a pour
but de noter toutes les dépenses
et recettes enregistrées pendant
la période de séquestre des biens
nationaux nobles confisqués aux
nobles exilés à l'étranger, ce
avant les adjudications aux
enchères, les dons, amnisties,
cessions privées ou adjonctions
au domaine agricole de la légion
d'honneur.

Plus de 90 lieux - manoirs,
métairies et fermes - confisqués
sont inventoriés, pour lesquels
sont indiqués le nom du noble
émigré propriétaire foncier, le
tenancier « *à domaine* » ou « *à
ferme* » avec le montant de la
rente, les impôts payés aux
nouvelles autorités, les rembour-
sements de dépenses, les dates

de vente, de don et de main-levée finale.



Le registre est basé sur un classement et une répartition sur les six familles nobles émigrées, les Lamarche père et fils détenant plus de la moitié des lieux (55 sur un total de 90) :

DERVAL : Joseph Derval ²⁶, seigneur de Kergoz en Plomeur, héritier des Kersulgar de Mézanlez, lieutenant au régiment du roi, est émigré en Angleterre à la Révolution et exécuté en 1795 à Vannes. Dans les actes d'adjudication ce sont les sœurs de Joseph, Pauline et Angélique, qui sont considérées comme les propriétaires. Les lieux détenus sont le manoir de Mezanlez, lequel échoit par adjudication au

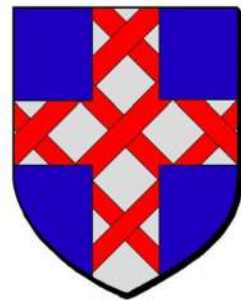
²⁶ À la Révolution les dites émigrées Derval sont Pauline, née en 1768, et Angélique, née en 1772, sont les filles de Hyacinthe Marie de Derval, seigneur du Kergos en Plomeur. Leur frère aîné Joseph, né en 1765, lieutenant au régiment du roi, est émigré en Angleterre à la Révolution, et sera exécuté le 2 août 1795 à Vannes.

citoyen Jean-Marie Le Roux, le moulin de Mezanlez, Kergonan, Bohars, Kergamon, Ruebernard et Lostanquilec.

ROHAN : Les Rohan-Guéméné : Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guéméné, a émigré en Suisse, puis en Allemagne, puis dans l'armée autrichienne, mais les terres des Rohan autour de Kerjestin leur avaient déjà été confisquées lors des événements de la Lige pour être intégré au domaine du roi. Les lieux séquestrés sont situés à l'est de la commune : Keranroué, moulin du Faou, Kermoisan, Keriou. Tous ces lieux ne sont pas privatisés, mais constituent désormais le domaine agricole de la légion d'honneur comme l'indique le registre : « *donné à la légion d'honneur suivant lettre du directeur général du 13 pluviôse an 12* ».

DONGE : L'émigré du vicomté de Donges n'est pas précisément identifié : s'agit-il d'un Kerhoent, héritier de Guy-Marie de Lopriac († 1764), comte de Donges, marquis d'Assérac et seigneur de Botbodern ? En tout cas il s'agit bien ici du domaine de Botbodern, localisé ici à Ergué-Gabéric, mais en réalité à Elliant, et ses tenues à Kerdilès et Kerdévot.

GESLAIN : Marie-Hyacinthe Gélén, engagé comme officier chouan dans l'armée de Cadoudal, mort à Quimperlé en 1832, est le propriétaire foncier noble du domaine de Pennarun. Les lieux confisqués sont le manoir et le moulin de Pennarun, de nombreuses dépendances au bourg, et les villages de Boden, Squvidan, Loqueltas, Kerellou. Le manoir est attribué au citoyen



Blason de
François-Joseph
de Derval, Sgr de
Kergoz



Blason des
Rohan-Guéméné

Août 2019

Article :

« 1793-
1805 -
Sommier
des comptes
ouverts avec
chaque
émigré pour
les biens
nationaux »

Espace
Archives

Billet du
31.08.2019



Blason des Geslin



Blason des de La Marche



Blason des Tinténia

Vinoc de Quimper à la vente aux enchères.

LAMARCHE père et fils : François-Louis de La Marche, le père, est émigré et décédé sur l'île de Jersey en 1794 et Joseph-Louis-René de La Marche, le fils, est exilé sur l'île Grande-Terre de la Guadeloupe. Ils seront amnistiés, à titre posthume pour le père, et certains biens resteront dans la famille de La Marche. Les lieux séquestrés sont le manoir de Lésargué (une fiche très laconique dans le registre, si ce n'est « à Lamarche fils » du fait de l'amnistie), les ruines de Kerfort, la tenue et le moulin de Kernaou (adjudé à Jean-Marie Leroux), la tenue de Kervreyen (acquise par Simon Mermet), et 50 autres lieux.

TINTIGNIAC : François-Hyacinthe de Tinténia²⁷, émigré à Londres fin octobre 1794, où il a rejoint son fils Vincent (un officier chouan surnommé le « loup blanc », mort à l'issue du débarquement anglais de Quiberon) et sa fille Anne-Joséphine, est le propriétaire foncier noble du manoir et moulin du Cleuyou. Sont également confisqués le manoir de Kerampensal, la métairie à couteaux (Coutilly) et la tenue de Sulvintin.

²⁷ François Hyacinthe Tinténia : marquis et chevalier de Quimerc'h, né le 08.03.1726 à Quimper Saint Mathieu, marié le 09/10/1747 à Pluguffan avec Anne de Kersulguen, et décédé à Paris en 1794. Il est connu comme Royaliste de Bretagne et pour avoir repoussé les Anglais à Lorient en 1757. Son fils Hyacinthe mourut aveugle à Paris. Son fils Vincent, maréchal de camp dans l'armée des chouans, prit la tête d'une division après la tentative de débarquement des émigrés à Quiberon en 1795.



Biens nationaux de la maison manalle de Kervreyen

Díouzh ar c'hresk

La description de la métairie de Kervreyen confisquée à l'émigré noble François-Louis de La Marche père et son acquisition aux enchères par le citoyen Mermet le jeune, à savoir Vincent Simon Mermet de Quimper.

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère : un document d'estimation par les experts Bréhier et Le Blond (ADF 1 Q 319), et l'adjudication aux enchères (ADF 1 Q 326).

Une maison manalle démolie

La ferme de Kervreyen, exploité par René Lozac'h, est une propriété foncière de François-Louis de La Marche, seigneur de Lezergué qui s'est réfugié sur l'île de Jersey où il décède en 1794, alors que son fils aîné Joseph-Louis est exilé en Guadeloupe. En 1803 ils sont tous les deux amnistiés avec une main-levée de séquestre. Mais les biens vendus en bien nationaux, comme la « ferme manalle » de Kervreyen, ne seront pas restitués aux héritiers nobles.

Telle qu'elle est décrite dans le document d'estimation des 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 messidor de l'an 2 (09.06.1794) par les experts Le Blond et Bréhier, c'est « une

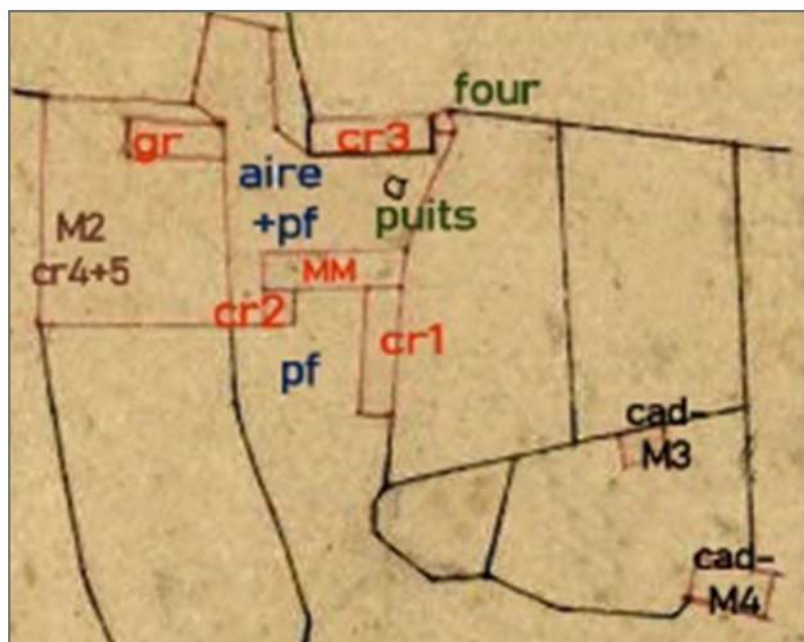
ferme considérable dans son étendue », tellement étendue que les administrateurs du Directoire profitent de cette expertise pour réintégrer certaines terres dans le lot d'adjudication voisin, à savoir « la petite ferme ditte ruine de Kerfort ».

La description de Kervreyen commence par la « maison manalle maçonné en brossage ²⁸ et couvert de gleds ²⁹ ». L'adjectif « manal » indique bien que cette grande bâtisse de 58 pieds (18 m 58), avec étage et grand grenier couvert de « gleds » (chaume) et de pierres taillées en joints brossés, avait l'allure d'un imposant manoir. Le premier étage constituait les « appartements » avec ses deux portes ouvertes au nord accessibles par un escalier de pierres.

Placée sur le plan cadastral établi en 1834, la maison manalle (cf code **MM** sur le plan ci-contre) est orientée ouest-est au milieu de corps de ferme. La configuration actuelle, aujourd'hui dégagée, atteste de sa démolition probable au 19^e siècle et de la reconstruction d'autres bâtiments orientés nord-sud de part et d'autre.

²⁸ Brossage, s.m. : « maçonnerie en simple brossage », « maçonné en brossage », ou « construite en brossage », désigne des murs faits de pierres de taille dont les joints sont brossés, par opposition aux maisons « de simple maçonnerie » qui sont faites de pierres plus petites en schistes tout-venant, non jointées.

²⁹ Glé, s.m. : chaume ; en Bretagne, glé se dit encore pour signifier chaume de paille ; source : Dictionnaire Godefroy 1880. Le mot "gled" est issu du latin gladiolus (épée courte) et aussi gladius (glaïeul) à cause de sa forme lancéolée des feuilles de cette plante. Source : Michel Mauguin.



Dans l'ordre du document d'estimation les deux bâtiments attenants à la maison manalle sont des crèches (cf code **cr1** et **cr2**) et au milieu, de part et d'autre est le « pors à frambois » ³⁰ (cf code **pf**), c'est-à-dire l'endroit où était mis le fumier des bêtes.

La crèche au nord (cf code **cr3**) fait la limite de l'aire à battre et d'un deuxième « pors à frambois ». Du côté du levant on a un puits (la margelle a été déplacée récemment) et un four à pain (un beau four est visible

Tentative de positionnement des bâtiments de 1794 d'après le plan cadastral de 1834, avec au centre la maison manalle aujourd'hui disparue.

Septembre 2019

Article :

« 1794-1795 - Estimation et adjudication de la métairie de Kervreyen »

Espace Archives

Billet du 29.09.2019

³⁰ Framboy, fembroi, s.m. : les paysans entassaient dans la cour de la ferme les débris végétaux pour fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes qui pétrissaient ces débris, les mélangeaient à la boue ; la bouillie résultante était appelé le « framboy ». Le mot se disait au départ « fembroi » (latin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu « fremboi », puis « frembois », mais rien à voir avec la framboise, évidemment ! Source : Jean Le Tallec 1994. Le lieu où se trouvait ce tas de fumier était généralement dénommé dans les actes la « cour à frambois » ou « pors à framboy ».

Mermet le jeune

aujourd'hui plus au sud à l'entrée du corps de ferme).

Cette crèche aujourd'hui constitue une belle maison, mais ne dispose pas des mêmes surface et hauteur que la « maison manalle » avant la révolution. À l'ouest de cette crèche, présence d'une grange aux dimensions inférieures à celle qu'elle a aujourd'hui, ayant été vraisemblablement rebâtie au 19e siècle.

On note ensuite dans le document, une maison et ses deux crèches « au couchant », à l'ouest sur le chemin de Kerfors, lesquelles ont disparu sur le plan cadastral de 1834.

Par contre le cadastre fait apparaît deux bâtisses non signalées en 1794, à l'est des maisons principales de Kervreyen. L'une est une petite maison carrée, appelée communément « Pavillon », l'autre un bâtiment sans doute agricole. Le pavillon était vraisemblablement une maison de villégiature construite par le nouvel acquéreur, Vincent Simon Mermet qui habitait la ville de Quimper et qui venait ici au vert, probablement pour l'exercice de la chasse.

Les terres cultivables de Kervreyen sont nombreuses, et au plus près des bâtiments il y a de nombreux « courtils » (jardins), dont la plupart sont déclarés plantés d'arbres fruitiers. Même si la ferme de Kerfort est désormais allotiée avec des terres proches qui étaient intégrées auparavant à Kervreyen, certaines grandes parcelles au nord et sud de Kerfort sont maintenues dans Kervreyen avec une clause spéciale : « il sera

deub passage pour fréquenter les terres disjointes de Kervreyen ».

Le nouveau domaine de Kervreyen alloti et mis en vente par adjudication compte au total 76 journaux et 9 cordes, ce qui fait un peu plus de 37 hectares. Le prix estimatif de l'ensemble, c'est-à-dire des bâtiments, terres labourables, prés, bois, fruitiers, est de 8135 livres.

L'adjudication a lieu le 19 floréal an 3 (08.05.1795), et la première enchère est offerte pour 12.000 livres par le citoyen Mermet. Le citoyen Le Blond, coauteur de l'estimation faite un an auparavant, démultiplie l'offre à 40.000 à la 2e enchère. Et ensuite c'est une escalade entre Mermet et le citoyen Calloc'h, pour finir à 100.400 livres octroyées par Mermet le Jeune.

Vincent Simon Mermet, dit le Jeune par opposition à son demi-frère Pierre Marie de 3 ans son aîné, est un négociant de Quimper d'une famille ayant fait fortune dans le commerce de draps et de vin. La famille Mermet de Quimper compte des membres des loges locales de francs-maçonnerie, notamment le demi-frère de Vincent Simon et son neveu.

Il faut noter aussi le fait exceptionnel que Kervreyen est resté la propriété jusqu'aujourd'hui des descendants des Mermet, ce par le biais des femmes. En commençant par Céline Mermet, fille de Vincent Simon, et qui se marie à Guillaume Le Guay du manoir gabérisois du Cleuyou. Pour preuve l'arbre familial établi en 1983 par Jean de Kerlivio (cf manuscrit sur le site Internet).

FAMILLE de la mère de ma mère
après visite Andrieu
LE GUAY - (CLEUYOU)
1911 -
octobre 1983

Fontaine et arbres remarquables de Kervreyen

Feunteun ha gwezenn

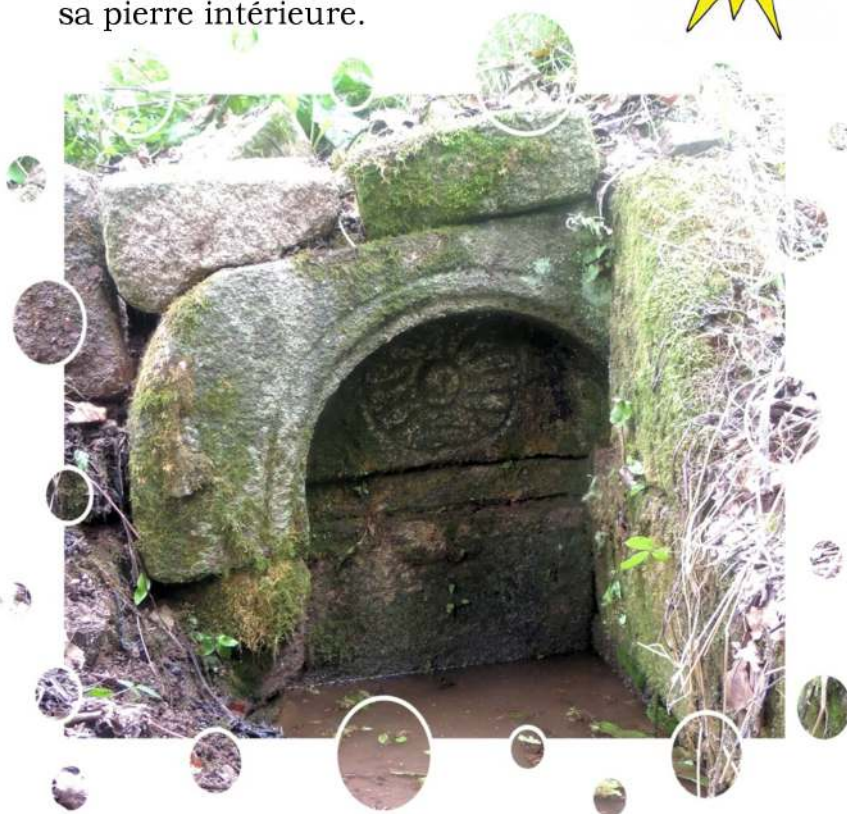
Dans la série "patrimoine naturel", voici une petite collection de photos présentant l'if, le châtaignier, le hêtre et le platane et la "fontaine du roi soleil" se trouvant au village de Kervreyen.

Wikipedia : « Un arbre remarquable est un arbre repéré pour diverses particularités. Il relève donc d'un patrimoine par sa rareté, ses dimensions, sa position, son âge ou encore sa force symbolique. Le patrimoine en question est naturel, culturel, paysager ... »

Cet immense platane déploie ses branches et son tronc noueux sur le bord du chemin menant à Kervreyen, près d'un petit étang ou zone humide en eau pendant l'hiver, et fait de l'ombre à une fontaine toute proche.

On peut également admirer près du pignon ouest de la maison principale de Kervreyen un très bel if, remarquable et plus que centenaire également ; et sur le chemin, à gauche en montant vers Kervreyen, un châtaignier avec un tronc au diamètre impressionnant ; et enfin dans le bois jouxtant Kernaou un hêtre majestueux (cf. les photos de tous ces arbres sur grandterrier.net).

La fontaine de Kervreyen, toujours en eau, est communément appelée la « fontaine du roi soleil » car un soleil stylisé est gravé sur sa pierre intérieure.



La fontaine est visible et accessible du chemin, moyennant un défrichage des orties et des herbes folles. La pierre arrondie en arc au-dessus de la source est en place, et des pierres ouvragées en aval bloquent l'eau, tout en laissant le filet s'écouler vers la zone basse humide.

De part et d'autre d'autres pierres sont tombées, et il serait intéressant de compléter le puzzle de l'ouvrage.

Les anciens des villages avoisinants se rappellent de ce lieu comme d'un endroit rafraîchissant par grande chaleur. Et ils se souviennent aussi qu'entre la fontaine et le petit étang le cresson était abondant et apprécié.

Septembre
2019

Article :

« Un
platane avec
sa fontaine,
et autres
arbres
remar-
quables de
Kervreyen »

Espace
Patrimoine

Billet du
07.09.2019

LE PLATANE REMARQUABLE DE KERVREYEN

